

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE DU PROJET PIC2.2

I. **Contexte**

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2) est une des actions du Gouvernement de Madagascar financé par la Banque Mondiale pour mettre en œuvre le Programme Général de l'Etat.

La première phase du Projet (PIC2-1) mis en vigueur mi-mars 2015 s'est achevée le 30 septembre 2019. Le Projet vise à stimuler la croissance économique dans des pôles sélectionnés qui sont la Région Diana, notamment le long du corridor RN6, la Région Atsimo Andrefana, notamment le long du corridor RN9, et la Région Anosy.

Un financement additionnel a été approuvé fin 2018 pour financer la deuxième phase du Projet (PIC2-2), qui sera mise en œuvre. La zone d'intervention du PIC2-2 est étendue sur l'île de Sainte Marie et inclut un retour à Nosy Be pour le Pôle Diana, qui est l'une des principales destinations touristiques de Madagascar.

L'Accord de Financement pour la mise en œuvre du Projet (Crédit IDA 6315-MG) a été signé le 24 octobre 2018 entre l'Association Internationale de Développement (IDA/Banque Mondiale) et le Gouvernement Malagasy, pour un montant total de 49,8 millions de DTS. Le Projet est entré en vigueur le 08 Mai 2019 et sera clôturé le 18 décembre 2023.

L'objectif du Projet est de contribuer à la croissance durable des secteurs du tourisme et de l'agro-industrie en améliorant l'accès aux infrastructures et aux services dans les Régions cibles.

Le Projet comporte cinq (5) composantes :

Composante 1 Mobilisation des investissements privés dans le tourisme et l'agro-industrie

- 11 Programme de subventions aux investissements et à l'entrepreneuriat
- 12 Promotion des investissements et appui aux transactions

Composante 2 Elimination des Principales Contraintes à l'Investissement Privé dans le Tourisme

- 21 Soutien à la capacité de gestion publique liée au tourisme
- 22 Amélioration de la connectivité et des services urbains pour le développement du tourisme
- 23 Renforcement des CTD et STD pour l'investissement privé dans le tourisme

Composante 3 "Elimination des Principales Contraintes à l'Investissement Privé dans l'Agro-industrie"

- 31 Soutien à la capacité de gestion publique liée à l'agro-industrie
- 32 Amélioration de la connectivité et des services urbains pour le développement de l'agro-industrie
- 33 Renforcement des CTD et des STD pour l'investissement privé dans l'agro-industrie

Composante 4 Coordination du projet, suivi évaluation, mesures de sauvegardes

41 Gestion de projet

Composante 5 Mécanisme de Réponse Immédiate (“IRM”)

51 Mécanisme de Réponse Immédiate (“IRM”)

La mise en œuvre du Projet est assurée par une Unité d'Exécution du Projet (UEP) et dirigée par un Coordinateur National (CN). La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du Projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

Il est convenu dans l'Accord de Crédit de recruter un **Auditeur Interne** qui appuiera la Coordination Nationale à s'assurer que l'exécution du Projet se fasse dans le respect strict des manuels d'exécution et de procédures et que les ressources soient utilisées avec un maximum d'efficacité et d'efficience.

2. Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont de :

- s'assurer que les subventions octroyées aux promoteurs de projets dans la composante 1 soient utilisées de manière efficiente, efficace et conforme aux Manuels de procédures en place ;
- s'assurer que la gestion administrative, financière et comptable du Projet respecte les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'Unité d'Exécution du Projet (UEP) que les entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- s'assurer que la passation des marchés au niveau de l'Unité d'Exécution du Projet (UEP) soit conforme aux procédures et réglementations en vigueur et que les critères d'économie, d'efficience et de transparence soient respectés durant les processus d'acquisition ;
- identifier les risques éventuels qui ne sont pas couverts par les mesures de contrôle interne du Projet et proposer des recommandations pour y remédier ;
- apporter des conseils et recommandations dans l'amélioration du management de l'Unité d'Exécution du Projet afin d'assurer la bonne gouvernance du Projet.

3. Organisation et étendue de la mission

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur National, l'Auditeur Interne est en relation fonctionnelle avec toutes les entités composant le Projet. Il propose au Coordonnateur National son plan de travail et lui rend compte des résultats des actions accomplies dans le cadre de sa mission.

A ce titre, l'Auditeur Interne a à sa charge de :

- Evaluer l'application effective de tous les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, ainsi que le respect du système de contrôle interne en vigueur au sein de l'UEP ;

- Evaluer toutes les fonctions administratives, financières et passation de marchés du Projet en se référant aux normes et méthodologiques d'audit interne généralement appliquées ;
- Evaluer la performance opérationnelle et organisationnelle du Projet et proposer toute amélioration lui permettant un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Appuyer l'UEP dans les travaux préparatoires d'audit externe ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

La bonne réalisation de cette mission devra contribuer à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques du Projet, de répondre aux critères d'économie, d'efficience, et d'efficacité et d'assurer la pérennisation des actions.

4. Description des tâches

Afin d'assister l'équipe du PIC2, l'Auditeur Interne exerce les tâches ci-après, sans être exhaustives, en se référant aux normes et méthodologies d'audit interne généralement appliquées :

Evaluation de l'application des Manuels du Projet :

- évaluer l'application des Manuels d'exécution du Projet incluant le Manuel des procédures administratives et financières aussi bien au sein de l'UEP qu'auprès de ses bénéficiaires et partenaires ainsi que l'Unité FIEM ;
- identifier les risques et faiblesses et proposer la mise à jour des Manuels d'exécution et des procédures administratives et financières ;
- évaluer l'application des procédures de passation des marchés au sein de l'UEP et de l'Unité FIEM ;
- identifier les risques et faiblesses et proposer la mise à jour des Manuels de procédures de passation des marchés ;
- effectuer un audit continu de la performance du dispositif de contrôle interne. Identifier les faiblesses et proposer les mesures correctives à titre de recommandations ;
- mettre en place un mécanisme formel pour enquêter et répondre aux plaintes formulées par des tiers (dont les acteurs du programme FIEM) concernant les opérations et les décisions du Projet ;

Evaluation des opérations financières, comptables et administratives du Projet :

- identifier et détecter les risques liés aux opérations comptables et financières du Projet et de l'Unité FIEM et recommander des mesures pour anticiper leur occurrence ;
- évaluer les systèmes d'information et de gestion ainsi que des outils d'aide à la décision existant au sein du Projet et proposer des améliorations ;
- évaluer la fiabilité des opérations comptables et financières du Projet et de l'Unité FIEM et proposer des améliorations dans l'organisation, sur les procédures et la méthodologie du travail ;

- conduire inopinément ou participer à l'inventaire physique périodique des actifs acquis dans le cadre du Projet (immobilisations, stocks de fournitures, caisses) ;

Evaluation de la performance opérationnelle du Projet :

- évaluer la performance du Projet et de l'Unité FIEM en terme opérationnel et identifier les possibilités d'amélioration selon les critères suivants :

o économie : réduction de la consommation des ressources ;

o efficacité : amélioration du rapport entre les besoins et les services et les ressources consommées à cette fin ; et

o efficacité : mesure selon laquelle les buts visés ou les impacts attendus ont été atteints.

- identifier les risques liés à l'organisation et à la gestion du Projet et l'Unité FIEM et proposer des mesures pour les anticiper et/ou les corriger ;

- proposer de faire appel au service d'Expert ou d'un Cabinet d'audit spécialisé, en cas de besoin, pour effectuer les travaux d'audit technique et audit de gestion ;

Préparation de l'audit externe :

- participer à la préparation des missions d'audit annuel et/ou intérimaire et préparer les dispositifs pour l'accueil des Auditeurs externes ;

- faire suivre la mise en application des recommandations émises par les Auditeurs externes ;

Divers :

- assister l'équipe du Projet dans la finalisation du PTA et du budget annuel ;

- rendre opérationnels et efficaces les systèmes en place par la formation des agents à leur utilisation.

ainsi que toutes autres tâches que le Coordonnateur National pourra lui confier dans la limite de ses compétences.

5. Lieu, durée de la mission et rémunération du Consultant

Le poste est basé à Antananarivo avec différents déplacements dans les pôles et corridors d'intervention du Projet PIC2.

La mission du Consultant s'étendra pour une durée prévisionnelle de 45 mois. L'Auditeur Interne travaillera à temps plein pendant la durée de sa mission.

Le Consultant sera rémunéré sur une base mensuelle à définir avec le Coordinateur National du Projet suivant la grille d'harmonisation des salaires. Cette rémunération sera établie dans le contrat de services, lequel doit prévoir également les autres engagements pris en charge par l'Unité d'Exécution du Projet.

6. Qualifications minimales requises

L'Auditeur Interne doit être suffisamment qualifié et doit disposer des qualifications minimales requises suivantes :

- Diplôme d'expertise comptable reconnu par l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar ;
- Expériences professionnelles de dix (10) ans au minimum avec au moins cinq (5) ans en tant qu'Auditeur au sein d'un Cabinet d'audit et d'expertise comptable ;
- Solide expérience dans l'audit des projets financés par les principaux bailleurs de fonds ;
- Bonne connaissance de la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds ;
- Bonne connaissance des procédures administratives et financières et des diverses directives de passation de marches et de décaissement de la Banque mondiale serait un atout ;
- Bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière ;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral ; l'anglais serait un atout ;
- Sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité.

Termes de référence d'un Comptable

Contexte

Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un Crédit de Banque Mondiale N°6315-MG pour financer le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors - Phase 2 (PIC2.2). L'objectif général du Projet est de développer le secteur du tourisme et certaines filières agro-industrielles afin de favoriser la création d'emplois et de revenus et améliorer les conditions de vie des populations dans les régions Atsimo Andrefana, Diana, Anosy et sur l'île de Sainte Marie.

La mise en œuvre du Projet est assurée par une Unité d'Exécution du Projet et dirigée par un Coordinateur National.

Le consultant interviendra pour appuyer le Projet dans le but de garantir la gestion financière et comptable de l'Unité d'Exécution de Projet et ensuite pour assurer la conformité des procédures instruites par les instances supérieures.

Missions et responsabilités

Le Comptable assiste le Chef Comptable et le RAF dans la gestion des dossiers comptables et financiers du Projet. A ce titre, il/elle est chargé(e) des tâches suivantes :

- ✓ Vérifier la conformité de la facture par rapport au BC ou contrat
- ✓ Codifier la facture par rapport au principe comptable
- ✓ Effectuer la saisie des écritures de prise en charge dans le logiciel TOM2PRO
- ✓ Tenue d'une fiche de suivi des factures et de leur situation de paiement
- ✓ Gérer les immobilisations sur TOM2PRO
- ✓ Effectuer les inventaires annuels des stocks et immobilisations
- ✓ Assurer la gestion des congés sur TOMPAIE
- ✓ Assurer la gestion de la paie des Consultants sur TOMPAIE
- ✓ Appuyer le Chef Comptable dans la préparation des justifications de l'utilisation des fonds extérieurs
- ✓ Assurer le suivi des régularisations budgétaires au niveau du Trésor

Le Consultant sera basé à Antananarivo, avec d'éventuels déplacements dans les Pôles du PIC.

Profil

- Diplôme Universitaire ou Grandes Ecoles (Bacc+4) en sciences comptables, finances, gestion ou équivalent,
- Quatre années d'expériences professionnelles réussies dans le domaine administratif et/ou comptable
- Une première expérience réussie dans des projets de développement, particulièrement ceux financés par la Banque Mondiale
- Connaissance du logiciel comptable TOM2PRO et TOMPAIE
- Méthodique, rigoureux (se), intègre,
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et d'organisation,
- Maîtrise parfaite du Français

Obligation du Consultant en matière d'Etablissement de Rapports

Dans le cadre de sa mission, le Consultant établira et remettra au Client :

- des rapports d'activités mensuels,
- un rapport final de mission (valable en cas de rupture de contrat) qui récapitulera l'ensemble des interventions et résultats obtenus par le Consultant durant sa mission ainsi que les leçons apprises et les recommandations préconisées.